

# Certificat Matelot Pont

MAJ 01/01/2025

Norme STCW

Lycée Professionnel Maritime et  
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Matignon  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tel : 02 33 44 74 40

fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr



## PRÉREQUIS :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres

## MODALITÉS D'ACCÈS :

- Remplir un dossier d'inscription
- Avoir réussi les tests de sélection et l'entretien de motivation
- Avoir un financement

## OBJECTIFS :

Cette formation a pour objectif de donner à un candidat la capacité à s'acquitter, dans des conditions satisfaisantes par rapport aux intérêts de sécurité de la navigation et de sauvegarde de la vie humaine en mer dont l'état a la responsabilité, des tâches qui, à bord d'un navire de pêche ou de commerce, ou de plaisance professionnelle, peuvent lui être confiées dans le cadre d'un engagement en qualité de matelot pont.

MODULES	DESRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
MODULE NAVIGATION - P1-APPUJ	Navigations / Météorologie / Tenue de quart	116	2 144	Une épreuve écrite en cours de formation
	Règles de barre, feux balisage, signaux			Une épreuve orale finale
	Manœuvre / embarcation / Machine			Une épreuve pratique en cours de formation
MODULE MANUTENTION, ARRIMAGE DE LA CARGAISON ET PÊCHE - P2 APPUI	Manutention et arrimage / Matelotage / engins de pêche	57	925	Une épreuve pratique en cours de formation
MODULE CONTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD, ENTRETIEN ET REPARATION - P3 APPUI	Description et construction, Stabilité Sécurité, Entretien et réparation	49	666	Une épreuve écrite en cours de formation
MODULE NATIONAL PONT - NP APPUI	L'environnement réglementaire	13	180	Une épreuve écrite en cours de formation
<b>FORMATIONS SPÉCIFIQUES</b>				
CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SECURITE	Technique Individuelle de Survie / SPRS / Médical 1/ FBI	52	1 350	Evaluations théoriques et pratiques selon les modules
CERTIFICAT SENSIBILITE A LA SURETE	Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue du personnel.	5	103	Evaluation écrite en fin de formation
Module d'accompagnement	Soutien / accompagnement / finalisation du projet	18	238	Aucune
<b>TOTAL PARCOURS COMPLET</b>		310	5 606	

Un devis sera établi selon le besoin de formation et des modules déjà acquis.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

\*La gestion des examens encadrée par la tutelle rectorale, la DIRM MMEN.  
\*L'épreuve « règles de barre » est éliminatoire.

❖ La formation est modulaire et se découpe en blocs compétences.

En cas d'échec, possibilité de se représenter en candidature libre dans un délai de 5 ans.

# Certificat Matelot Pont

MAJ 01/01/2025

<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité</li><li>- Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage</li><li>- Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord</li><li>- Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont</li><li>- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail</li><li>- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin</li><li>- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord ...</li></ul>
<b>APTITUDES</b>	Le titre permet à son titulaire d'exercer au pont des fonctions d'appui : <ul style="list-style-type: none"><li>- à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute inférieure à 500, de navires armés à la pêche ou aux cultures marines,</li><li>- sans tâches spécialisées à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute égale ou supérieure à 500.</li></ul>
<b>MÉTIER VISÉ ET DÉBOUCHÉS</b>	Le <b>Certificat Matelot Pont</b> permet d'embarquer à bord des navires de pêche, de commerce ou de plaisance, en qualité de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.
<b>MÉTHODES MOBILISÉES</b>	Méthodes expositives, cours pratiques et théoriques Support de cours papier – Salle de cours équipée de vidéoprojecteur – supports numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations...  Pas de formation à distance
<b>DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE</b>	Pas de période en entreprise pour cette formation
<b>SUITE DE PARCOURS</b>	En ayant acquit 6 mois de navigation effective, le candidat peut suivre la formation du Capitaine 200 Pêche ou Capitaine 200 Voile.
<b>ÉQUIVALENCE - PASSERELLE</b>	CAP de Matelot Certificat d'Initiation Nautique (CIN) + CFBS
<b>MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ</b>	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par le stagiaire et le formateur par demi-journée et un certificat de réalisation est fourni à la fin de la formation.
<b>DELAIS D'ACCÈS</b>	Variable suivant le type de financement

## FINANCEMENT :

- Pour les demandeurs d'emploi prise en charge Région
- CPF
- Transition Pro CIF (Congé Individuel de Formation)
- Financement personnel
- OCAPIAT via l'employeur
- OPCO, France Travail...

Code RNCP : 39154

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2029

Certificateur : DIRM

**En 2024**

55 Candidats présentés

96,36 % de réussite

100 % d'accomplissement

## REMARQUES :

Le CAEERS est une formation supplémentaire qui n'entrave pas la délivrance du premier certificat RII/4 – SCTW recyclable à 5 ans. Par contre, un stagiaire qui aurait un projet de naviguer sur des navires de commerce de plus de 500 UMS ne pourrait pas le faire sans le CAEERS.

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur ☎ : 02 33 88 57 10 ✉ : [vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr)

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)  
Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.